

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

**PROCÈS-VERBAL** de la session extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Chelsea tenue le 17 décembre 2019 à 19 h, à la salle du conseil de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, au 216, chemin Old Chelsea, dans la Municipalité de Chelsea, Québec.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** la conseillère Kay Kerman et les conseillers Pierre Guénard, Greg McGuire et Jean-Paul Leduc sous la présidence de la Mairesse Caryl Green.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT** Me John-David McFaul, Directeur général et Secrétaire-trésorier.

**ÉTAIT ABSENT** le conseiller Simon Joubarne.

Une période de question fut tenue, laquelle a duré environ 5 minutes.

### **CONVOCATION**

Tous les membres du conseil ont été dûment convoqués.

### **QUORUM**

La Mairesse ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare l'assemblée ouverte.

### **VOTE**

À moins d'indication contraire dans le présent procès-verbal, la Mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 161 du *Code municipal du Québec* ([LRQ, c C-27.1](#)) en s'abstenant de voter.

### **456-19**

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que l'ordre du jour gouvernant cette session, soit et est par la présente adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **457-19**

#### **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le procès-verbal de la session ordinaire du 3 décembre 2019 soit et est par la présente adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET  
DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1143-19 ET AVIS DE MOTION**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN  
IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION  
DE TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN DU LAC-MEECH  
(STATIONNEMENT P8 AU CHEMIN DUNLOP)**

Le conseiller Greg McGuire présente et dépose le projet de règlement et donne avis de motion que lors d'une séance subséquente de ce conseil, le règlement portant le numéro 1143-19 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de réfection du chemin du Lac-Meech (Stationnement P8 au chemin Dunlop) » sera présenté pour adoption.

---

Greg McGuire

**458-19**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1141-19 – RÈGLEMENT  
REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1050-18 RELATIF AU  
PROGRAMME DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES ET DES FOSSES  
DE RÉTENTION DES RÉSIDENCES ISOLÉES SUR LE TERRITOIRE  
DE LA MUNICIPALITÉ DE CHELSEA**

ATTENDU QUE le 9 janvier 2018, le conseil a adopté le règlement numéro 1050-18 relatif à la vidange des fosses septiques et de rétention, mais que la Municipalité désire modifier la procédure pour la vidange des postes de pompage;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1141-19 – Règlement modifiant le règlement numéro 1050-18 relatif au programme de vidange des fosses septiques et des fosses de rétention des résidences isolées sur le territoire de la Municipalité de Chelsea » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **459-19**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1142-19 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT NÉCESSAIRE À LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE ET D'INFRASTRUCTURES AINSI QUE L'ACQUISITION DE VÉHICULES**

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement des travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules tel que prévu au plan triennal d'immobilisations 2020;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1142-19 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt nécessaire à la réalisation de travaux de voirie et d'infrastructures ainsi que l'acquisition de véhicules » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **460-19**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1144-19 – RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES ET UN EMPRUNT POUR FINANCER LES SERVICES PROFESSIONNELS POUR 2020, 2021 ET 2022**

ATTENDU QU'IL est nécessaire d'effectuer un emprunt pour le financement des divers services professionnels prévus au plan triennal d'immobilisations 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le « Règlement numéro 1144-19 – Règlement d'emprunt décrétant des dépenses et un emprunt pour financer les services professionnels pour 2020, 2021 et 2022 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **461-19**

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1145-19 – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXE FONCIÈRE ET LA TARIFICATION DES DIVERS SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité désire établir les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2020 par règlement;

ATTENDU QU'UN avis de motion a dûment été donné et le projet de règlement a été présenté et déposé lors de la séance du conseil tenue le 3 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le « Règlement numéro 1145-19 – Règlement établissant les taux de taxe foncière et la tarification des divers services pour l'exercice financier 2020 » soit et est par la présente adopté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **462-19**

#### **APPROBATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (ABROGE ET REMPLACE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 368-19)**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 368-19, le conseil a adopté le programme triennal d'immobilisations pour les années 2020, 2021 et 2022;

ATTENDU QU'UN montant de 125 000,00 \$ a été comptabilisé sous la section immobilisations du Service des loisirs, du sport, de la culture et de la vie communautaire pour des travaux correctif au Centre Meredith;

ATTENDU QUE cette dépense ne représente pas une dépense d'investissement, mais bien une dépense de fonctionnement financée par un règlement d'emprunt et doit être retirée de cette section;

ATTENDU QUE cette dépense a été prévue au budget de fonctionnement 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil adopte le programme triennal d'immobilisations modifié pour les années 2020, 2021 et 2022 prévoyant les dépenses d'investissement et les revenus, financement et affectations suivants:

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

**462-19 (suite)**

<b>IMMOBILISATIONS</b>			
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Administration générale	141 400	228 000	673 900
Sécurité publique	4 690 800	148 000	660 000
Transport	7 217 982	6 375 800	3 065 292
Hygiène de milieu	378 600	15 700	0
Loisirs et culture	421 000	210 000	413 185
Total des investissements	12 849 782	6 977 500	4 812 377

<b>REVENUS, FINANCEMENTS ET AFFECTATIONS</b>			
	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
Transferts & contributions	6 446 782	750 500	1 088 396
Autres revenus parcs et terrains de jeux	75 000	10 000	60 000
Financement à long terme	6 040 700	5 975 300	3 510 211
Affectation activités de fonctionnement	41 800	113 700	20 000
Affectation fonds de roulement	245 500	113 000	133 770
Affectation surplus fonctionnement affecté	0	15 000	0
Total revenus, financement et affectations	12 849 782	6 977 500	4 812 377

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'abroger et remplacer la résolution numéro 368-19 adoptée le 5 novembre 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**463-19**

**ANNULATION DES AFFECTATIONS DE 2019**

ATTENDU QUE le conseil a autorisé un surplus affecté au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) pour des dépenses budgétées, mais non réalisées au cours d'un exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses devaient être réalisées au cours d'un exercice subséquent;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **463-19 (suite)**

ATTENDU QUE certaines de ces dépenses ne seront pas réalisées ou que partiellement réalisées et qu'elles doivent être annulées pour libérer l'excédent de fonctionnement affecté - exercice suivant;

ATTENDU QUE ces dépenses sont les suivantes :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Projet touristique Chelsea - La Pêche	02-702-90-447	10 000,00 \$
Plan de commandite	02-141-01-419	280,00 \$
Honoraires professionnels servitudes	02-701-50-419	5 000,00 \$
Radar mobile	03-310-03-000	2 583,05 \$
Publipostage compost	02-470-00-321	10,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>17 873,05 \$</b>

ATTENDU QUE le montant total de ces dépenses est de 17 873,05 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Greg McGuire et résolu que le conseil autorise l'annulation de ces affectations au montant de 17 873,05 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant) au poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté).

IL EST ÉGLAMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **464-19**

#### **PAIEMENT DES DÉPENSES 2019 À MÊME L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ**

ATTENDU QUE par les résolutions numéro 361-14, 440-15, et 462-18 diverses dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice;

ATTENDU QUE ces dépenses ont été réservées dans l'excédent de fonctionnement affecté;

ATTENDU QUE les dépenses suivantes ont été réalisées ou partiellement réalisées au cours de l'année 2019 :

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Conseil sans papier	02-120-00-454	3 985,00 \$
Teinture bois	02-130-00-522	3 000,00 \$
Entretien bâtiments	02-130-00-522	17 000,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

**464-19 (suite)**

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Conseil sans papier	02-120-00-454	3 985,00 \$
Teinture bois	02-130-00-522	3 000,00 \$
Entretien bâtiments	02-130-00-522	17 000,00 \$
Renouvellement ordinateur	02-130-00-726	1 500,00 \$
Uniformisation des communications	02-141-01-419	5 500,00 \$
Plan de commandite	02-141-01-419	5 620,00 \$
Formation pompiers	02-220-00-454	15 000,00 \$
Blocs béton	02-320-00-721	2 000,00 \$
E/R glissières	02-320-01-649	5 000,00 \$
Abrasif	02-330-00-621	12 133,00 \$
Salaire occasionnels	02-701-10-141	2 000,00 \$
Hon. prof. – Services scientifiques et génie	02-701-50-411	4 000,00 \$
Hon. prof. autres – Plan stratégique	02-701-50-419	2 100,00 \$
Balisage sentier communautaire	02-701-50-522	7 500,00 \$
Hotte Farm Point (investissement)	03-310-01-000	4 974,00 \$
Radar mobile (investissement)	03-310-03-000	8 776,95 \$
Publipostage compost	02-470-00-321	410,00 \$
Dépliants H2O	02-470-00-345	460,00 \$
Dépliants compost	02-470-00-411	1 800,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>102 758,95 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise l'affectation de 102 758,95 \$ du poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté/Exercice suivant) au poste 03-510-00-000 (Affectation - Excédent de fonctionnement affecté) pour un montant de 89 008,00 \$ et au poste 23-810-00-000 (Affectation – Excédent accumulé fonctionnement affecté) pour un montant de 13 750,95 \$, pour le paiement de ces dépenses.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**465-19**

**AFFECTATION D'UN MONTANT DE 103 250,00 \$ À L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019**

ATTENDU QUE le budget 2019 prévoyait un montant de 103 250,00 \$ pour diverses dépenses décrites dans le tableau ci-dessous :

DESCRIPTION	POSTE COMPTABLE	MONTANT
Formation élus	02-110-00-454	750,00 \$
Formation administration	02-130-00-454	1 500,00 \$
Publications	02-141-01-341	2 000,00 \$
Cotisations Voilà	02-141-01-494	2 700,00 \$

**SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

**465-19 (suite)**

<b>DESCRIPTION</b>	<b>POSTE COMPTABLE</b>	<b>MONTANT</b>
Formation élus	02-110-00-454	750,00 \$
Formation administration	02-130-00-454	1 500,00 \$
Publications	02-141-01-341	2 000,00 \$
Cotisations Voilà	02-141-01-494	2 700,00 \$
Mutuelle de prévention	02-160-00-416	6 000,00 \$
Médicaments	02-160-10-675	500,00 \$
Biens non durables	02-160-00-690	750,00 \$
Formation pompiers	02-220-00-454	5 000,00 \$
Location tours	02-220-01-339	10 000,00 \$
Formation Croix-Rouge	02-230-00-454	3 000,00 \$
E/R glissières	02-320-01-649	10 000,00 \$
Contrat déneigement	02-330-00-443	21 700,00 \$
Formation eau potable	02-413-30-454	5 800,00 \$
Programmation contrôle	02-460-00-414	2 000,00 \$
Honoraires professionnels	02-470-00-411	1 500,00 \$
Réceptions	02-701-10-493	1 000,00 \$
Reconnaissances bénévoles	02-701-10-991	1 500,00 \$
Salaires CJS	02-701-20-141	9 000,00 \$
Études sentier autoroute 5	02-701-50-411	5 000,00 \$
Club lecture TD	02-702-30-499	6 250,00 \$
Activités animation	02-702-30-499	1 000,00 \$
Œuvre d'art Mill	02-702-59-725	6 300,00 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>103 250,00 \$</b>

ATTENDU QUE ces dépenses n'ont pu être réalisées ou terminées au cours de l'exercice se terminant au 31 décembre 2019;

ATTENDU QUE les contribuables ont déjà été taxés pour ces dépenses;

ATTENDU QUE ces dépenses seront réalisées en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Guénard, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que le conseil autorise d'affecter au 31 décembre 2019 un montant de 103 250,00 \$ du poste 59-110-00-000 (Excédent de fonctionnement non affecté) au poste 59-131-00-000 (Excédent de fonctionnement affecté / Exercice suivant).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'utilisation de cet excédent de fonctionnement affecté - Exercice suivant en 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**



## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **466-19**

#### **DÉSENGAGEMENT DU FONDS DE ROULEMENT POUR 2019**

ATTENDU QUE le conseil a engagé des montants du fonds de roulement au cours des exercices 2017, 2018 et 2019 pour le financement de différents projets;

ATTENDU QUE ces projets ont été réalisés, mais que les sommes engagées sont supérieures au coût réel;

ATTENDU QU'IL y a lieu de désengager le fonds de roulement pour les montants suivants :

<b>SERVICE</b>	<b>MONTANT À DÉSENGAGER</b>
Administration générale	34 882,38 \$
Sécurité publique	25 361,62 \$
Transport	24 810,44 \$
<b>TOTAL</b>	<b>85 054,44 \$</b>

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Jean-Paul Leduc et résolu que le conseil autorise le désengagement du fonds de roulement pour un montant total de 85 054,44 \$ et le transfert du solde engagé de 85 054,44 \$ du poste budgétaire 59-151-00-000 (Fonds de roulement engagé) au poste budgétaire 59-151-10-000 (Fonds de roulement non engagé).

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **467-19**

#### **PAIEMENT DES TRAVAUX POUR LE REMPLACEMENT ET LE NETTOYAGE DES MEMBRANES À L'USINE DE FILTRATION D'EAU POTABLE À MÊME L'EXCÉDENT NON AFFECTÉ**

ATTENDU QUE l'usine de filtration d'eau du secteur centre-village comprend deux (2) bancs de membranes permettant la production d'eau potable;

ATTENDU QUE le débit de production d'eau est grandement affaibli dû à l'accumulation excessive de débris sur la surface des membranes;

ATTENDU QUE le remplacement d'un des bancs de membranes et le nettoyage du second va permettre de réduire de façon significative la perte d'eau actuelle;

ATTENDU QUE ces travaux sont nécessaires afin d'assurer la production d'eau requise pour desservir les usagers du réseau;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **467-19 (suite)**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 94-13, le conseil a octroyé un contrat à la compagnie Les Équipements Lapierre inc. pour la fourniture des équipements de traitement de l'eau potable pour l'usine de filtration d'eau;

ATTENDU QU'IL est recommandé de mandater le même fournisseur pour effectuer les travaux;

ATTENDU QUE la compagnie Les Équipements Lapierre inc. a soumis un prix au montant de 67 982,31 \$ incluant les taxes, pour effectuer ces travaux de remplacement et de nettoyage;

ATTENDU QUE ces travaux sont prévus au budget de fonctionnement 2020, mais doivent être effectués en 2019 suite aux recommandations de la firme en charge des opérations, Aquatech, société de gestion de l'eau inc.;

ATTENDU QUE ces travaux seront payés à même l'excédent non affecté en 2019 et que la dépense prévue en 2020 sera remise à l'excédent non affecté en 2020;

ATTENDU QUE le Service des travaux publics et des infrastructures et la firme Aquatech, société de gestion de l'eau inc. ont procédé à l'analyse des soumissions reçues;

ATTENDU QUE la soumission déposée par la compagnie Les Équipements Lapierre inc. est conforme et recommandée par le Service des travaux et des infrastructures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Greg McGuire, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux de remplacement et de nettoyage des bancs de membranes à l'usine de filtration d'eau potable au montant de 67 982,31 \$, incluant les taxes, à la compagnie Les Équipements Lapierre inc.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser une affectation de 62 076,90 \$ du poste budgétaire 59-110-00-000 (Excédent non affecté) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté) en 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser une affectation de 62 076,90 \$ du poste budgétaire 02-412-30-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains) au poste budgétaire 03-410-00-000 (Affectations - Excédent accumulé fonctionnement non affecté) en 2020.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-412-30-522 (Entretien et réparation – Bâtiments et terrains).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **468-19**

#### **PAIEMENT DES DÉPENSES RELATIVES AUX RÉPARATIONS DE LA PELLE HYDRAULIQUE SUR PNEUS**

ATTENDU QU'EN 2010, la Municipalité a procédé à l'achat d'une pelle hydraulique sur pneus de marque Volvo 2006;

ATTENDU QUE cet équipement est essentiel à la réalisation de travaux d'entretien sur le réseau routier;

ATTENDU QU'À ce jour, aucune réparation majeure n'a été nécessaire sur ledit équipement;

ATTENDU QUE des problèmes de transmission et de puissance hydraulique ont été rencontrés à la fin de la période estivale;

ATTENDU QU'IL est nécessaire de procéder rapidement aux réparations afin d'assurer la disponibilité de celle-ci en tout temps;

ATTENDU QUE la compagnie Strongco a soumis un prix de 36 815,91 \$, incluant les taxes, pour effectuer ces réparations;

ATTENDU QUE ces travaux seront payés à même le budget de fonctionnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Kay Kerman, appuyé par le conseiller Pierre Guénard et résolu que le conseil autorise le paiement des travaux de réparation de la pelle hydraulique sur pneus au montant de 36 815,91 \$, incluant les taxes, à la compagnie Strongco.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser un amendement de 33 617,84 \$ du poste budgétaire 01-242-00-000 (Droit de mutation immobilière) au poste budgétaire 02-330-01-525 (Entretien et réparation – Véhicules) en 2019.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants, soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

Les fonds nécessaires seront pris à même le poste budgétaire 02-330-01-525 (Entretien et réparation – Véhicules).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **469-19**

#### **MANDAT POUR SIGNER UNE SERVITUDE EN FAVEUR DE GAZIFÈRE INC. POUR LA PROPRIÉTÉ DE LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST- STEPHEN EN BORDURE DU CHEMIN OLD CHELSEA**

ATTENDU QU'UNE servitude d'utilités publiques au bénéfice de Gazifère Inc. doit être signée avec la Fabrique de la Paroisse St-Stephen, pour la propriété de cette dernière en bordure du chemin Old Chelsea, particulièrement sur une partie du lot 5 695 736 au cadastre du Québec, le tout tel qu'indiqué au plan préparé par Claude Durocher, arpenteur-géomètre, en date du 23 mai 2017 sous le numéro 26323D de ses minutes;

## **SESSION EXTRAORDINAIRE – 17 DÉCEMBRE 2019**

### **469-19 (suite)**

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea est appelée à intervenir à l'acte puisqu'une servitude existe déjà sur ladite propriété, constituant en un droit de passage pour la construction, l'entretien et la réparation d'une piste multi-usages aux termes d'un acte publié au bureau de la publicité des droits de Gatineau sous le numéro 22 276 074;

ATTENDU QUE la proportion minimale de gaz naturel renouvelable que les distributeurs québécois devront injecter dans leur réseau sera de 1 % à compter de l'année 2020, de 2 % à compter de 2023, et de 5 % à compter de 2025;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chelsea demande que l'objectif de 2025 pour le réseau les concernant soit de l'ordre de 10 % au lieu de 5 % et de ce fait la Municipalité est prête à travailler avec Gazifère pour atteindre l'objectif de 10 %;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu d'autoriser la signature de la servitude en faveur de Gazifère Inc. pour la propriété de la Fabrique de la Paroisse St-Stephen en bordure du chemin Old Chelsea, particulièrement sur une partie du lot 5 695 736 au cadastre du Québec le tout tel qu'indiqué au plan préparé par Claude Durocher, arpenteur-géomètre, en date du 23 mai 2017 sous le numéro 26323D de ses minutes.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE tous les frais inhérents à la servitude sont à la charge du propriétaire.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la Mairesse et le Directeur général et Secrétaire-trésorier ou leurs remplaçants soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **470-19**

#### **LEVÉE DE LA SESSION**

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Paul Leduc, appuyé par la conseillère Kay Kerman et résolu que cette session extraordinaire soit levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

John-David McFaul  
Directeur général et Secrétaire-trésorier

---

Caryl Green  
Mairesse